

2, rue du 24-Septembre
CH-2800 Delémont

t +41 32 420 50 50
f +41 32 420 50 51
secr.sic@jura.ch

Communiqué de presse

Bilan 2009 de la police jurassienne : la nouvelle statistique policière de la criminalité place le canton du Jura dans le cercle des cantons où la criminalité reste contenue. Au rang des éléments de comparaison, le taux d'infractions pour mille habitants est de 42,8 infractions pour une moyenne suisse qui se situe à 71,9. En termes d'élucidation des infractions au code pénal, la moyenne nationale est de 27,5 % et s'élève à 39% pour le canton du Jura.

La Police cantonale jurassienne a dressé jeudi le bilan de son activité 2009. Cette analyse s'est faite pour la première fois en comparaison nationale puisque la statistique policière de la criminalité est uniformisée. L'ensemble des infractions enregistrées par la police dans toute la Suisse est ainsi comparé. Trois grands thèmes sont comparés à savoir les infractions au code pénal, les infractions à la loi sur les stupéfiants et la loi sur les étrangers. Un volet est réservé aux autres lois. Le canton du Jura tire bien son épingle du jeu puisque le taux d'infractions pour 1000 habitants est largement inférieur à la moyenne nationale et le taux d'élucidation des infractions est lui supérieur.

Cette année l'introduction de la nouvelle statistique ne permet pas une comparaison stricte avec les chiffres des années passées. 2986 infractions au code pénal ont été relevées par la Police jurassienne. Cela représente 0,54 % de toutes les infractions relevées au niveau national.

Dans le domaine des stupéfiants et de la loi sur les étrangers, les infractions relevées sur territoire jurassien représentent 595 cas soit 0,53% des chiffres nationaux. Dans ce domaine, il faut relever l'implication réelle du Corps des gardes-frontière dans la dénonciation des infractions.

Le 83 % des infractions relèvent du code pénal. Dans 2067 cas, ce sont essentiellement des infractions dites contre le patrimoine qui sont constatées. On relèvera ainsi 934 vols dont 289 par effraction, des dommages à la propriété commis à 434 reprises. 293 vols de véhicules ont été communiqués à la police dont 228 bicyclettes.

Au titre de la violence, 360 cas sont relevés. Dans 7 cas les infractions sont considérées comme graves. A près de 200 reprises, ce sont des lésions corporelles simples et des voies de fait qui sont relevées. La violence domestique est présente dans 98 cas.

En termes de violence, 88% des auteurs sont des hommes. La violence des mineurs est présente dans 24% des infractions relevées.

Les infractions contre l'intégrité sexuelle occupent 28 cas dans le Jura. 40% des infractions concernent des actes d'ordre sexuel avec des enfants. Dans 20% des infractions il s'agit de contrainte sexuelle. 2 cas de viol ont occupé la police.

En matière pénale, les infractions jurassiennes sont commises dans 58% des cas par des suisses, 22% par des étrangers avec résidence. 3% des infractions peuvent être attribuées à des requérants alors que 17 % d'infractions sont commises par des étrangers.

Sur la route, des chiffres identiques à 2008, avec une baisse sensible de contrôles de vitesse durant l'année, l'accent ayant été donné à la prévention et aux missions dites de police secours.

Le nombre d'accidents est stable malgré l'augmentation constante du parc de véhicules. Une personne est malheureusement décédée dans un accident de la route en 2009. C'est encore une de trop et ce chiffre ne saurait qu'appeler l'humilité puisqu'un terrible drame routier engendrant trois morts est venu endeuiller le canton peu avant la fin de l'année à quelques kilomètres de la frontière cantonale.

Le nombre d'accidents est, à quelques unités près, le même qu'en 2008 alors que le nombre de blessés graves qui avait fortement baissé en 2008 se situe à nouveau au niveau des années précédentes.

Durant l'année 2009, la Police cantonale a maintenu sa présence préventive en termes de contrôles de l'alcoolémie. Même si le nombre de tests pratiqués a baissé ce ne sont pas moins de 420 infractions qui ont été relevées. Dans 75% des cas, ce sont des ivresses graves qui sont décelées, la part d'ivresses dites légères restant stable sur les quatre dernières années.

Après le changement de pratique en termes de contrôles de vitesse en 2008, les contrôles sans interception des véhicules se sont poursuivis durant l'année 2009. 96000 véhicules ont été contrôlés lors des 3000 contrôles mis sur pieds. Les mesures se font à raison de 76% en localité, le solde étant réparti entre les tronçons hors localité et sur autoroute. Le taux d'infractions s'élève à 3,6% des véhicules contrôlés.

Au titre de la prévention en matière de vitesse, la Police cantonale a mené tout au long de l'année des contrôles indicatifs de vitesse en divers points du territoire. Près de 230'000 véhicules ont ainsi pu être contrôlés sans risque de sanction. Le taux brut d'infraction est supérieur à celui qui est relevé lors de contrôles réels puisqu'il s'élève à 9 %. Il faut admettre que la marge de tolérance n'est pas prise en compte puisqu'il n'y a pas de sanction.

Durant l'année 2009, la Police cantonale a accueilli la nouvelle section de la protection de la population et de la sécurité. Un travail intense de mise en œuvre de la protection civile a débuté. Il se poursuivra durant l'année 2010 en collaboration avec les partenaires du dossier que sont les communes.

Comme par le passé, l'action policière 2010 sera éducative, préventive mais aussi répressive, privilégiant autant que faire se peut le dialogue avec toutes les citoyennes et citoyens, quelles que soient leurs préoccupations les plus diverses.

Durant l'année 2010, la Police cantonale concrétisera avec d'autres services de l'Etat la mise en œuvre du réseau radio Polycom. La formation des agents aux nouvelles règles de procédure pénale qui entreront en vigueur au 1^{er} janvier 2011 occupera une place prépondérante dans la formation continue.

Personne de contact : Henri-Joseph Theubet, commandant de la police cantonale jurassienne, com Florian Dubail adjoint au chef PJ, tél 032/420 65 65